

*(Texte)*

Extrait conforme des minutes endossées au cours de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Vétérans, tenue mardi le 31 mars 1936, à Montréal, P.Q.

Il est résolu à l'unanimité:

Que l'Association Nationale des Vétérans demande respectueusement au Parlement fédéral d'amender la section 25, paragraphe 9, de l'Acte des pensions militaires, de façon à ce que les ex-pensionnés souffrant d'une invalidité supérieure à 14 pour cent, qui acceptèrent une réduction du degré d'incapacité de pension afin d'en obtenir la commutation et qui sont présentement réinstallés comme pensionnés ou qui le seront, reçoivent intégralement le paiement rétroactif et relatif au degré d'incapacité immédiatement avant ladite réduction ou commutation de pension. (Ceci en vue de réparer une injustice commise à leur détriment.)

Que copie de cette résolution soit envoyée aux autorités compétentes et aux journaux pour publication.

Adopté à l'unanimité.

(Vraie copie.)

ASSOCIATION NATIONALE DES VÉTÉRANS  
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

Signés: WILFRID LAMOUREUX,  
*Président.*

HENRI B. TROTTIER,  
*Secrétaire-trésorier.*

MONTRÉAL, le 31 mars 1936.

*(Texte)*

Extrait conforme des minutes endossées au cours de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Vétérans, tenue mardi le 31 mars 1936, à Montréal, P.Q.

Proposé par M. Armand Lozeau,  
Appuyé par M. Joseph Pronovost,

Que les membres de l'Association Nationale des Vétérans prient respectueusement le Parlement de la Nation d'adopter une mesure pour faciliter financièrement ou autrement, le rapatriement de tous les vétérans canadiens non naturalisés sujets américains, demeurant aux Etats-Unis, et qui désirent revenir en Canada avec leurs dépendants ou non, afin d'y résider en permanence.

Que copie de cette résolution soit envoyée aux autorités compétentes et aux journaux pour publication.

Adopté à l'unanimité.

(Vraie copie.)

ASSOCIATION NATIONALE DES VÉTÉRANS  
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

Signés: WILFRID LAMOUREUX,  
*Président.*

HENRI B. TROTTIER,  
*Secrétaire-trésorier.*

MONTRÉAL, le 31 mars 1936.